

# Termes et Conditions générales

## 1. Organisation

Hispania Short Rentals, S.L. (Ruralidays) agit comme une plate-forme de location de logements de vacances et son but est exclusivement l'intermédiation entre le client ("locataire") et le propriétaire ("bailleur"). Annoncer les logements disponibles sur le portail web et répondre aux questions ou préoccupations des clients et des propriétaires.

Ruralidays est régi par le droit espagnol et dispose de la couverture requise par la législation de l'Union européenne.

Raison sociale : Hispania Short Rentals, S.L.

Nom commercial : Ruralidays.com

NIF : ESB93567170

Adresse : Plaza Villa de Castelldefels, 1, Entreplanta, oficina 4 Bis, 29006 Málaga

Téléphone : +34 951 409 873

Email : info@ruralidays.com

## 2. Réservation et contrat de location

Les réservations se font via notre site web de Ruralidays : [www.ruralidays.fr](http://www.ruralidays.fr)

Le contrat de location est défini comme une cession de droit temporaire d'usage. Cela peut concerner la totalité ou une partie du logement meublé et équipé dans des conditions d'usage immédiat. Le contrat de location entre le propriétaire du logement et le locataire, entrera en vigueur dès que Ruralidays confirmera la réservation par écrit, via un email. La réservation ne sera validée qu'à réception du règlement de l'acompte demandé. La durée du bail sera déterminée en fonction de la durée d'occupation du logement indiquée dans la confirmation de réservation. Une demande de réservation ne sera pas considérée comme une réservation définitive.

Le locataire doit avoir 18 ans révolus le jour où il effectue la réservation du logement de vacances. Dans le cas d'un groupe de jeunes, le locataire devra avoir atteint l'âge de 21 ans le jour où il effectue la réservation du logement.

Dans certains logements, les groupes de jeunes âgés de moins de 30 ans ne sont pas autorisés. Cette information est indiquée dans les caractéristiques de chaque maison.

Le locataire a un délai de 14 jours pour vérifier que toutes les informations soient correctes dans le contrat de location. Le locataire ne pourra pas faire de réclamation après les 14 jours depuis la date de la confirmation de réservation du logement.

Le propriétaire ou le gérant du logement, est le seul responsable de la mise à jour des informations sur la disponibilité du logement dans son calendrier, ainsi que des tarifs, des conditions de location et des informations sur le logement publiées sur notre site web. En cas de divergence entre ces informations, Ruralidays ne sera pas responsable et toute réclamation à cet égard ne pourra pas être prise en charge.

Le propriétaire ou responsable du logement, ainsi que le locataire, possèdent la même information concernant le séjour sur leur bon de réservation.

Sur le bon de réservation confirmé, il apparaît les informations suivantes : la référence du logement réservé, les dates de départ et d'arrivée, le nombre de personnes, le prix total du séjour avec les montants réglés ou en attente de paiement, les coordonnées du propriétaire ou responsable de l'hébergement et celles du locataire qui a effectué la réservation. Il est essentiel d'imprimer le bon de réservation pour le jour de l'arrivée dans le logement avec les conditions du propriétaire. Pour chaque hébergement, il y a un point de rencontre fixé pour le jour de l'arrivée et pour la remise des clés.

Une fois le bon de réservation reçu, tous les paiements supplémentaires ou en attente de votre réservation seront confirmés.

Le solde restant devra être payé en espèces à votre arrivée au logement, dans la monnaie officielle, l'euro (€). Dans certains cas, les propriétaires acceptent d'autres méthodes de paiement. Consultez les conditions de paiement dans le bon de réservation ou durant le processus de réservation.

En cas de overbooking ou de double réservation, le propriétaire est le seul responsable. Ruralidays trouvera une solution alternative, sans être tenu pour responsable en aucun cas et en aucune circonstance.

Il est uniquement possible de visiter le logement, sous réserve d'acceptation du propriétaire, après avoir confirmé votre réservation. Le propriétaire et le client devront se mettre d'accord sur le jour et l'heure de visite.

### 3. Assurance annulation



*Réservations effectuées entre le 4 mars 2021 et le 5 mars 2025*

Lors de la réservation sur Ruralidays.com, et ses domaines associés ruralidays.fr, ruralidays.de, ruralidays.nl, ruralidays.co.uk, le client dispose d'une assurance annulation qu'il peut utiliser, sous réserve des garanties offertes par Europ Assistance, telles que décès, maladie, blessure grave, entre autres.

**Attention :** vérifiez dès maintenant toutes les conditions particulières de couverture en [cliquant ici](#) ou au moment de la réservation.

En cas d'annulation, et pour autant que les conditions soient remplies, le client peut demander à Europ Assistance le remboursement de l'acompte, en justifiant les raisons de l'annulation comme décrit dans la police.

À ces fins, les montants remboursables en cas d'annulation seront uniquement et exclusivement ceux que le client a payés à titre d'avance sur le prix par l'intermédiaire de la plateforme Ruralidays au moment de la réservation.

En aucun cas ne seront remboursés les montants payés directement par le client au propriétaire, si ce dernier avait demandé au client de payer tout ou partie du prix restant du logement avant la date d'entrée.

**Important :** voir le bon de confirmation pour le montant total couvert.

Cette assurance annulation est valable pour les réservations effectuées exclusivement sur la plateforme Ruralidays, entre le 4 mars 2021 et le 5 mars 2025, et n'est pas applicable aux réservations effectuées par l'intermédiaire de partenaires ou de tout autre tiers.

*Réservations effectuées à partir du 6 mars 2025*

À partir du 6 mars 2025, Ruralidays n'inclura plus d'assurance annulation gratuite avec les réservations effectuées sur sa plateforme. Si le client souhaite protéger sa réservation contre d'éventuelles annulations, il devra souscrire une assurance annulation par ses propres moyens auprès de l'assureur de son choix et sous sa propre responsabilité. Ruralidays ne propose ni d'intermédier d'options d'assurance.



#### **4. Assurance contre les dommages matériels.**

Lors de la réservation et de la publication d'un logement sur Ruralidays, et ses domaines associés ruralidays.fr, ruralidays.de, ruralidays.nl, ruralidays.co.uk, le locataire est couvert par une assurance contre les dommages matériels, établie dans la plupart des logements. Le locataire peut faire usage de cette assurance, pour autant que les conditions couvertes s'appliquent, telles que les dommages accidentels au logement de vacances ou à son mobilier causés par le locataire ou un occupant.

Attention : veuillez vérifier toutes les conditions particulières de couverture dès maintenant en [cliquant ici](#) ou au moment de la réservation.

En cas de sinistre, et pour autant que les conditions soient remplies, le locataire peut demander à Europ Assistance le remboursement des frais couverts par la police d'assurance, sous réserve de justification.

A cet effet, les montants remboursables en cas de sinistre s'entendent uniquement et exclusivement des frais réels garantis dans la police jusqu'à la limite contractuelle, en tenant compte des exclusions éventuelles.

Les dommages causés par des catastrophes naturelles, le terrorisme, le sabotage, les dommages causés volontairement par le locataire, le locataire ou un occupant, l'usure normale du logement de vacances ou de son mobilier, le non-respect des conditions de location, les frais de nettoyage supplémentaires, en résumé, tout événement ou circonstance qui n'a pas été causé directement par le locataire ou un occupant, ou qui ne peut leur être imputé, ne sera en aucun cas remboursé.

Le propriétaire est en droit de réclamer le montant correspondant directement au locataire en cas de dommages causés volontairement par le locataire ou un occupant et de violation des conditions de location, incluant les coûts liés à une consommation responsable d'électricité ainsi que les frais de nettoyage supplémentaires.

Important : le montant maximum couvert est indiqué dans le bon de confirmation de la réservation.

Cette assurance caution est valable pour les réservations effectuées exclusivement sur la plateforme Ruralidays, ou ses partenaires, à l'exception d'Airbnb, à partir du jour 27/11/2023.

#### **5. Les tarifs**

Les prix publiés sont valides jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Le prix définitif pour les années à venir est sujet à d'éventuelles modifications ou variations. Le tarif appliqué est le résultat de la recherche spécifiant la date de séjour et le nombre de personnes. Les tarifs qui apparaissent sur notre page web sont plus compétitifs, c'est pour cette raison que le prix varie en fonction du nombre de personnes dans certains cas.

Le locataire dispose de toutes les informations et de la description de l'hébergement sur notre site internet et en accepte les conditions, de même que les tarifs de la maison, avec les coûts inclus ou exclus.

En général, nos tarifs comprennent une consommation raisonnable d'électricité, d'eau et de gaz, avec les draps et serviettes de bain inclus, puis le ménage à l'arrivée. Les impôts indirects seront toujours inclus dans les tarifs.

Cependant, Ruralidays et les propriétaires optent pour une consommation écoresponsable durant le séjour. C'est pourquoi, dans certains logements, la consommation d'électricité est limitée et couvre toujours les principaux besoins et, peut être utilisée normalement, en fonction du nombre de personnes hébergées.

Si la consommation est dépassée, le propriétaire ou responsable du bail, peut facturer le supplément au locataire.

Pour assurer une consommation d'électricité ou de climatisation responsable pendant le séjour, certains propriétaires disposent d'un compteur électrique qui indique la consommation d'énergie en kilowatts (kWh).

À son arrivée, le propriétaire ou le bailleur indiquera au locataire la valeur initiale de la consommation en kWh inscrite au compteur électrique. Ensuite il donnera des consignes pour adopter une consommation responsable et déterminera les limites de la consommation à respecter. Si le locataire dépasse la quantité prévue, le propriétaire est en droit de facturer la différence au départ, en fonction du prix du kWh (entre 0,20 € et 0,40 € par kWh).

En général, ce mode de consommation permet aux propriétaires et aux locataires d'agir de manière responsable avec l'environnement, et d'adopter une consommation plus durable dans la maison de vacances afin de réduire les dépenses inutiles et préserver les ressources.

Dans certains logements, le prix total ne comprend pas le ménage, le bois, l'internet, le lit bébé, la piscine chauffée ou encore la climatisation.

Pour plus d'informations, consulter les conditions de chaque hébergement.

Si une facture est exigée, elle ne sera fournie que pour le montant versé à titre d'avance à Ruralidays. La facture pour le reste du paiement doit être émise par le propriétaire du logement, qui, en tant que propriétaire privé, n'est pas tenu d'établir une facture.

Ruralidays n'offre aucun type de budget écrit, car il ne peut garantir la disponibilité du logement ou le prix si la réservation n'est pas effectuée immédiatement.

## **6. Conditions d'offres spéciales**

Lorsque vous saisissez un code promotionnel, vous devez respecter les conditions qui s'y rattachent : celles qui correspondent au montant du coupon et au montant minimum de la réservation, la date limite pour effectuer la réservation, la période de séjour - en respectant les dates exclues - la disponibilité du coupon demandé entre autre. Les bons de réductions sont non cumulables. Ruralidays se réserve le droit de ne pas appliquer la réduction si le client a déjà une réservation confirmée et demande ensuite d'appliquer le coupon.

## **7. Forme de paiement**

La réservation sera confirmée une fois que le paiement du montant total de l'acompte du logement sera effectué (de 15 % à 50 % selon le cas). Vous pouvez sélectionner entre les différents modes de paiement que nous proposons: carte bancaire, Paypal, Chèques-Vacances, Bancontact et virement bancaire.

Si vous souhaitez régler par virement bancaire, vous devez envoyer un justificatif de paiement à [reservation@ruralidays.com](mailto:reservation@ruralidays.com). Vous devez indiquer votre nom et la référence de votre réservation. Votre réservation sera confirmée dès réception du justificatif et dès que le propriétaire aura confirmé celle-ci.

Si vous souhaitez régler par Chèques-Vacances, veuillez consulter les conditions :

<https://www.ruralidays.fr/cheques-vacances-andalousie>

## **8. Droit et obligation du locataire**

Le locataire s'engage à utiliser le logement et ses équipements en tant que logement de vacances. Vous devez respecter les règles et conditions imposées par le propriétaire et Ruralidays, communiquées lors de la réservation.

Au moment de quitter le logement, vous êtes obligé de laisser la maison propre et rangée.

Ruralidays a le droit de résilier le contrat sans remboursement si le locataire ne respecte pas les conditions de logement et les obligations du contrat, et si il ne se comporte pas en « bon locataire », comme par exemple : nombre de personnes initialement réservées non respecté, utilisation de l'espace et de l'équipement à d'autres fins, organisation d'une fête ou autre événement dans la maison sans l'accord préalable du propriétaire et de Ruralidays, les voisins sont dérangés par le bruit excessif, etc.

Après avoir effectué la réservation, toute modification apportée sans préavis par le locataire (telles que la présence d'une personne handicapée pour le séjour, emmener une caravane ou un animal de compagnie etc...) doit être signalée au bailleur et à Ruralidays, avec une durée minimale de 14 jours avant l'arrivée.

Si, pour des raisons indépendantes de la volonté des deux parties, le séjour des locataires doit nécessairement être prolongé et cela pour des raisons exceptionnelles, telles que des raisons médicales ou cas de force majeure, le locataire devra régler au propriétaire les frais liés à la prolongation de la période du séjour dans le logement.

## **9. Notes importantes sur le logement**

### *Nombre de personnes occupants le logement*

Lors de la réservation, le client est exclusivement responsable de la déclaration correcte du nombre de personnes qui va occuper la maison (sans oublier les enfants ou les bébés), quel que soit leur âge. Il est à noter que l'administration peut légalement refuser de permettre l'accès aux personnes non déclarées, voire, de les expulser, sans qu'il y ait de réclamation possible.

Certains logements se réservent le droit d'ouvrir les chambres en fonction du nombre de personnes déclarées lors de la réservation. Ce qui permet d'offrir un meilleur prix pour les groupes plus petits.

Il est obligatoire de présenter une photocopie de la pièce d'identité ou du passeport de chaque participant au séjour. Pour les enfants de moins de 14 ans ne disposant pas de document officiel, l'identité de l'adulte accompagnateur devra être fournie, accompagnée d'une mention précisant le lien de parenté ou de responsabilité. Dans certains cas, ces documents peuvent être demandés à l'avance afin de faciliter et accélérer les formalités d'enregistrement à l'arrivée.

### *Accès aux personnes handicapées*

En général, les maisons de vacances en Andalousie ne sont pas adaptées aux normes européennes pour accueillir les personnes à mobilité réduite. Il est recommandé de consulter un agent de Ruralidays pour recevoir des conseils sur des hébergements faciles d'accès et surtout mieux adaptés ; tout comme une chambre spacieuse avec une salle de bain au rez-de-chaussée, une douche sans porte, des espaces extérieurs sans escaliers etc.

### *Lit bébé et chaise haute*

Quelques logements sont équipés de lit bébé et de chaise haute. Vous devez toujours faire la demande lors de votre réservation.

### *Animaux acceptés*

Lors de la réservation, il est obligatoire de déclarer si vous emmenez avec vous un ou plusieurs animaux de compagnie.

Sur la fiche descriptive de chaque logement, vous pourrez voir ceux qui acceptent les animaux. Il ne sera pas permis d'emmener des animaux si les logements ne l'autorisent pas, cela sera spécifié avec le logo de l'animal barré et inscrit « animaux non admis ».

Certains logements demandent un coût supplémentaire ou un dépôt de garantie pour l'animal pour le nettoyage de la maison.

### *Visites de familles ou amis*

Pour les visites de la famille ou des amis pendant le séjour, renseignez-vous auprès du bailleur. En aucun cas, ces personnes ne peuvent passer la nuit sur le terrain de la propriété sans autorisation.

### *Organisation de fêtes ou événements*

Il est interdit d'organiser des fêtes et des événements dans l'hébergement sans préavis. Le propriétaire peut refuser d'organiser tout type d'événement ou facturer des frais pour celui-ci.

### *Heure d'arrivée et de départ à la villa*

Veillez consulter le Bon de Réservation pour les heures d'arrivée et de départ établies par le propriétaire.

En règle générale, l'heure d'arrivée sera entre 16h00 et 21h00. De 21h00 à 00h00, certaines maisons peuvent avoir un supplément compris entre 50 et 100 €, en fonction des conditions du logement réservé. Merci de vous renseigner avant l'arrivée. Certains logements n'autorisent pas l'arrivée après minuit.

En général, l'heure de départ sera avant 12h00, mais vous devez toujours vérifier les horaires sur votre bon de confirmation.

### *Ouverture de la piscine*

Les logements avec piscine sont généralement ouverts de Mai à Septembre, inclus. Veuillez-vous renseigner pour le reste de l'année.

### *Accès à la piscine*

Pour des raisons de sécurité, le locataire doit respecter toutes les instructions indiquées par le propriétaire ou Ruralidays concernant l'accès à la piscine. Il en est de la responsabilité du locataire d'en faire un usage correct, tout en étant conscient des éventuels risques. Les enfants ne doivent pas rester seuls à la piscine sans la surveillance d'un adulte.

### *Entretien de la piscine*

Il est important que l'entretien de la piscine soit fait régulièrement chaque semaine. À l'arrivée, le propriétaire vous communiquera les jours où il fera l'entretien.

C'est le propriétaire ou son personnel désigné qui sont les seuls responsables de l'entretien de la piscine. Pour des raisons de sécurité, le locataire ne sera pas autorisé à faire l'entretien de la piscine pendant son séjour.

### *Wifi/Internet*

La vitesse de connexion des logements équipés d'une Wifi ou d'Internet est suffisante pour envoyer, recevoir des emails et faire des recherches. La plupart des logements sont situés à la campagne ou en montagne et, il se peut que le débit de données ne soit pas suffisamment élevé pour l'utilisation des applications telles que Skype, regarder la télévision par Internet ou télécharger des fichiers importants.

La connexion Internet ou Wifi est délivrée par des fournisseurs externes, de sorte que ni Ruralidays ni le propriétaire ne sont responsables de toute réclamation qui pourrait survenir à cet égard.

### *Eau non potable*

L'eau potable n'est pas garantie au sein des locations de logements en milieu rural. Le réseau d'approvisionnement en eau potable est connecté surtout aux villes et aux villages, mais pas dans les zones rurales. Parfois, certains logements peuvent avoir un accès d'eau potable grâce aux communes, ou bien peuvent disposer d'un puit d'eau privé ou une réserve d'eau. Il est toujours conseillé de consulter avant votre arrivée le propriétaire ou de consommer de l'eau minérale en bouteille durant votre séjour.

### *Parking*

Il est interdit de monter une tente ou de garer une caravane sur le terrain, sans le communiquer au préalable au propriétaire ou en avoir convenu à l'avance. Le propriétaire se réserve le droit de ne pas accepter tel véhicule.

### *Distances*

Les distances vers les villes, les villages ou autres lieux sont basées sur des données de Google Maps. Ruralidays ne peut pas être responsable des distances indiquées en utilisant la technologie de Google.

### *Localisation et accès aux logements*

Pour réserver une maison de vacances en Andalousie et vous déplacer de manière autonome sans aucun inconvénient durant votre séjour, il est indispensable de réserver une voiture de location ou d'avoir votre propre véhicule.

L'Andalousie est une région montagneuse. Cette particularité offre une certaine intimité à votre séjour au sein des logements. Vous pourrez apprécier des paysages remarquables où vous découvrirez l'authenticité de ses lieux. Vous pouvez toujours consulter via Google Maps la situation géographique des logements.

En général, les maisons de vacances situées en zone montagne ne sont pas adaptées pour accueillir des véhicules hors gabarit tels que des caravanes ou des véhicules avec remorque, compte tenu des routes.

Il est possible que certains logements aient un accès avec un chemin en terre de 500 à 1000 mètres pour arriver jusqu'à la maison. Généralement cela s'explique car beaucoup de propriétés se trouvent en zone protégée. Dans tous les cas, l'arrivée peut se faire avec un véhicule de tourisme. Pour les voitures qui sont très basses ou sportives, veuillez-vous renseigner à l'avance.

### *Caractéristiques propres à la destination*

La plupart des logements sont situés dans un environnement rural, il est donc possible qu'il y ait des insectes tels que des mouches, des moustiques, des fourmis, des abeilles, des guêpes, etc. Ruralidays n'est pas responsable de la présence d'insectes dans les logements. Cette responsabilité incombe exclusivement au propriétaire du logement. En cas de désagrément lié à cette situation, vous devez chercher une solution avec le propriétaire du logement.

Le papier hygiénique doit être jeté dans la poubelle, car la plupart des logements ruraux sont équipés de fosses septiques. Sinon, vous devez utiliser du papier hygiénique biodégradable adapté aux fosses septiques afin d'éviter de boucher les toilettes. Pour plus d'informations, veuillez contacter directement le propriétaire.

### *Dépôt de garantie*

Si le logement n'est pas couvert par l'assurance contre les dommages matériels proposée par Europ Assistance, il est obligatoire de remettre la caution au propriétaire lors de votre arrivée au logement. La gestion de la caution relève de la seule responsabilité du propriétaire, qu'il s'agisse de la collecte ou de la restitution de la caution. La restitution de ce dépôt de garantie se fera une fois que le propriétaire aura fait l'état des lieux de la maison. Le propriétaire se réserve le droit de rendre la caution en espèces le jour même du départ ou bien quelques jours après votre départ, soit par virement bancaire soit par carte bancaire ou bien par Paypal.

Le propriétaire a le droit d'ajouter une caution de 200 € supplémentaires pour les groupes de jeunes de moins de 30 ans. En cas de dommages, le propriétaire peut percevoir la totalité ou une partie du dépôt, en fonction des dégâts causés.

## **10. Annulation**

Vous pourrez consulter la politique d'annulation de chaque logement en cliquant sur le descriptif de la maison, dans le paragraphe « Information ».

Les annulations doivent être confirmées par écrit et seront validées dès leur réception par Ruralidays.

Une réservation sera considérée comme annulée en cas de « non-présentation » ou bien comme « no-show » ce qui signifie que le locataire ne s'est pas présenté à la maison le jour de son arrivée ou qu'il part volontairement sans donner de raison valable et justifiée au propriétaire ou à Ruralidays. Dans ce cas, le montant total de l'avance ou le montant payé avant la réservation ne sera remboursée en aucun cas.



## 11. Départ anticipé du séjour

En cas de départ volontaire anticipé du locataire, le montant total déjà versé au propriétaire ne sera pas restitué.

Une partie du paiement pourra être remboursée seulement pour les cas exceptionnels, en cas de dégâts graves du logement qui ne peuvent être réparés ou remplacés à ce moment précis.

## 12. Plaintes

Les irrégularités ou les défauts que le locataire peut trouver dans le logement réservé doivent être signalés au propriétaire ou à Ruralidays dès que possible après le début de la période de location ou après avoir constaté les dommages, et toujours pendant le séjour.

Le locataire dispose d'un délai de 24 heures pour faire une réclamation auprès du propriétaire en cas d'incidents. Si le problème n'est pas résolu après ce délai, le locataire doit en informer Ruralidays dans les 48 heures, en fournissant des preuves sous forme numérique (photographies et vidéos).

En cas de réclamation, le locataire est tenu d'accorder à Ruralidays un délai raisonnable pour régler ou corriger les éventuels défauts et dommages.

Ruralidays fera le nécessaire pour gérer dans les meilleurs délais tout défaut ou anomalie constaté. L'agence pourra même procéder au changement de logement, dans le cas où cela serait nécessaire, à condition que les raisons invoquées s'avèrent être vraies.

Toute réclamation formulée après avoir quitté le logement ou, 24 heures avant le départ, ne pourra être prise en compte car l'agence manquera d'éléments précis pour traiter la réclamation.

Si le locataire quitte le logement de vacances avant la fin de la période de location sans avoir accordé au préalable avec Ruralidays, le locataire s'engagera à prendre ses responsabilités et les risques encourus. Dans ce cas, aucune réclamation ne pourra être formulée pour des défauts, ou un incident quelconque dans le logement.

Durant la période du bail, le locataire sera lui-même responsable des dommages causés au logement, à ses installations ou par l'un de ses occupants, sans porter préjudice au propriétaire si ce dernier devait résilier le contrat à l'avance pour ce motif.

## 13. Force majeure ou état d'urgence

Si avant la date d'arrivée prévue ou pendant le séjour, l'hébergeur est obligé d'annuler une réservation en raison d'un cas de force majeure, Ruralidays se réserve le droit de remplacer l'hébergement réservé par une autre alternative aux caractéristiques similaires.

Si, pour toute autre raison, le client n'accepte pas l'option proposée, l'agence conservera l'acompte pour une réservation ultérieure, en fixant un délai de date maximal pour son utilisation, ou bien elle remboursera au client les montants dus. En cas de crise d'état d'urgence, Ruralidays se réserve le droit de mettre à jour la politique de remboursement la plus adaptée, et qui protège les voyageurs, les propriétaires et l'agence.

*Mesures spéciales adoptées lors de la crise sanitaire provoquée par le COVID-19 :*

*RURALIDAYS a dûment informé les propriétaires des logements publiés sur notre site web, des mesures de sécurité, de nettoyage et de désinfection des villas et des maisons de vacances. Conformément aux protocoles publiés par le Secrétariat d'État au tourisme et les organismes publics correspondants, les propriétaires appliqueront les directives et recommandations pour rouvrir leur activité en toute sécurité.*

*De même, pour votre propre sécurité pendant votre séjour, nous vous prions de bien vouloir respecter en tant qu'hôtes du logement, les mesures sanitaires et les consignes de sécurité recommandées par le gouvernement espagnol.*

### **13. Responsabilité**

Ruralidays ne peut être tenu pour responsable des facteurs externes à la location de la maison ou à ses installations, comme par exemple des piqûres d'insectes, la présence d'animaux à l'extérieur de la propriété, modifications circonstanciées aux alentours (travaux publics ou privés, bruits extérieurs, etc.), y compris les conditions climatiques telles que les incendies, les coupures temporaires d'électricité ou d'eau, les routes en mauvais état, etc.

### **14. Protection des données**

Ruralidays traite les données personnelles demandées lors d'une réservation pour une utilisation commerciale, et dans son cas contractuel, avec Hispania Short Rentals S.L.

Hispania Short Rentals S.L. avec NIF ESB-93567170, enregistre vos données personnelles conformément à la législation espagnole et aux dispositions du règlement n ° 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Hispania Short Rentals S.L., informera du processus de traitement des données à caractère personnel soumis à cette législation à l'Assemblée de protection des données à caractère personnel et informera les utilisateurs de ses services que toute information qui leur est transmise le sera dans le but de se conformer aux fonctions de leurs compétences et de leurs services demandés.

Hispania Short Rentals S.L. informe les utilisateurs de ses services, de la possibilité d'exercer leurs droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de données, de limitation de traitement et d'oubli, dans les termes établis par la législation en vigueur. Cela peut être formulé par écrit au bureau, à l'adresse suivante : Plaza Villa de Castelldefels, 1, entreplanta, oficina 4 Bis, 29006 Málaga, ou en envoyant votre demande par e-mail : [info@ruralidays.com](mailto:info@ruralidays.com)

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :** *Cette Politique de Confidentialité ne constitue pas une traduction officielle et est proposée uniquement à titre indicatif. Cette Politique de Confidentialité doit toujours s'interpréter dans sa version espagnole qui prévaudra en cas de divergence entre cette traduction française et la version originale en espagnole. RURALIDAYS ne se porte pas responsable de tout erreur, omission ou ambiguïté dans la traduction. Tout personne ou entité se fiant au contenu traduit le fera sous sa propre responsabilité et à ses propres risques. En cas de doute, nous vous prions de toujours consulter la version officielle en espagnol. Dans le cas où vous voudriez rapporter une imprécision ou erreur dans la traduction, nous vous prions de bien vouloir nous envoyer un email à [info@ruralidays.com](mailto:info@ruralidays.com)*